

ÉNERGIE SOLAIRE

1/3

Distré défriche le photovoltaïque

Le projet de centrale photovoltaïque de Distré a obtenu le feu vert. Les travaux d'installation de panneaux solaires, représentant une superficie d'1,5 hectare, devraient débuter à la fin de l'année.

Nicolas THELLIER

redac.saumur@courrier-ouest.com

Comment venir à bout d'une friche industrielle sans que ça coûte un centime au contribuable ? Distré a trouvé la réponse. Sur un ancien site de France-Champignon dans les hauts de Munet, quatre hectares sont revendus à la société Quénéa.

« On avait une longueur d'avance sur la législation »

Spécialiste des énergies renouvelables, cette société

basée à Carhaix dans le Finistère va y implanter 1,5 hectare de panneaux photovoltaïques.

Un peu moins de 10 M€ seront investis à Distré par cette société de 35 personnes. Cent mille panneaux vont être scellés dans le sol pour produire 2 mégawatts par an soit « 10 % de mieux qu'en Bretagne », plastronne Éric Touron, le maire. « Ce sera le premier parc photovoltaïque à atteindre une telle dimension en Pays de la Loire. D'autres plus importants sont à l'étude, mais on sera les premiers », ajoute Meriadeg Charlou, responsable de projet pour Quénéa qui mise sur un amortissement en 20 ans.

Toute la production électrique sera revendue à EDF. À ce titre, le site de Distré présentait l'avantage d'être en pente orientée vers le sud et d'avoir un raccordement possible par l'ancienne ligne d'alimentation. « On avait pensé en faire une zone artisanale d'abord mais cela présentait des problèmes d'accès. On aurait pu y faire de l'habitat mais on est plus près de Saumur que de Distré.

Aucune aide

En y aménageant ce parc à énergie solaire, on n'empiète pas sur les terres agricoles et en même temps on le réhabilite. Le contrat prévoit également que Quénéa prenne en charge le reboisement d'une partie », relate Éric Touron.



Distré, hameau de Munet. Une plateforme en béton usagée, des hangars à l'abandon, l'ancien site de France-Champignon va bientôt produire de l'électricité.

L'autorisation de travaux ayant été délivrée à la mi-mai, ils commenceront à la fin de l'année et devraient durer six mois. Un emploi à temps plein sera créé pour assurer la maintenance et la sécurité.

Dans ce dossier, aucune aide n'est attendue « sauf peut-être une petite pour la commune au titre de la taxe départementale des espaces naturels et sensibles », précise le maire, Éric Touron. 15 000 € de taxe professionnelle

sont pressentis mais celle-ci est sur la sellette.

Dans ce dossier, la petite commune du Saumurois a essuyé les plâtres du renouvelable, comme l'explique son maire : « On avait une longueur d'avance par rapport à la législation, qui reste très floue pour les installations au sol. Du coup, il y a eu beaucoup d'interrogations par rapport à la sûreté juridique du projet. On a dû remonter jusqu'au Ministère de l'Environnement pour avoir des réponses. L'administration a été très réactive et ce vide est sur le point d'être comblé ».

Aucun regret donc sur ces efforts et même plutôt une certaine fierté d'être un défricheur qui fait un geste pour la planète.

Faire du renouvelable avec le périmé

En rachetant 800 000 € les 13 hectares du site de Munet, la commune de Distré n'a pas seulement racheté un espace en friche mais un potentiel de développement. « On revend les 4 ha pour le parc 100 000 €, mais on a d'autres projets comme l'implantation d'un hôtel équestre. On a le porteur du projet, il nous faut maintenant

modifier le plan local d'urbanisme. Un bâtiment va être revendu à Emmaüs. Le Centre technique du champignon a racheté d'autres bâtiments qu'il occupe déjà. Nous avons un projet de lotissement de six pavillons. Il reste un local artisanal à réhabiliter et, à la rentrée, on aura récupéré les 800 000 € », table Éric Touron, le maire.